

Commune de Sprimont

APPEL A CANDIDATURE

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE POUR LA COOPERATIVE D'ENERGIES RENOUVELABLES



Le Collège communal lance un appel à candidatures pour la mise en place commission mixte consultative communale relative à la production d'énergies renouvelables. Le conseil communal choisira les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique de certaines compétences pour les travaux de la commission : ingénieurs, de juristes, d'entrepreneurs, de financiers, et de personnes engagées dans la thématique des énergies renouvelables et de la décarbonation de l'économie
- 2° une représentation des acteurs : citoyens, associations, TPE/PME, ;
- 3° une répartition des tranches d'âge de la population communale ;

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président (dont l'expérience ou les compétences font autorité en matière de dynamique économique coopérative) et des membres de la commission.

Le président et les membres ne peuvent exercer plus de deux mandats exécutifs complets (durée totale d'une législature communale) et consécutifs.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

L'acte de candidature est téléchargeable sur le site internet de la commune de Sprimont ou disponible en version papier au service de l'environnement de l'administration communale, rue du Centre, 1 à Sprimont.

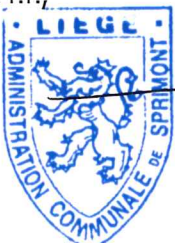
Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal (rue du Centre, 1 à 4140 Sprimont) dans les délais suivants : du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique (à l'adresse environnement@sprimont.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à Philippe MAULE (04/382.43.00) par mail : environnement@sprimont.be

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général f.f.,
A-F. DELVILLE



Le Bourgmestre,
L. DELVAUX